

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juin 2023

---

RELATIF À L'OUVERTURE, LA MODERNISATION ET LA RESPONSABILITÉ DU CORPS  
JUDICIAIRE - (N° 1345)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° CL12

présenté par

Mme Untermaier, M. Saulignac, Mme Karamanli, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes  
et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE 2**

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« moins du quart ni plus de la moitié des membres du collège »

par les mots :

« plus du quart de l'effectif total du collège ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à garantir que les magistrats seront majoritaires au sein du collège d'évaluation.

La présence de personnalités qualifiées ayant une compétence spécifique en matière de gestion de ressources humaines ou budgétaires à hauteur de 25% de l'effectif global du collège nous paraît suffisant pour apporter l'éclairage propre à leurs compétences. Ce faisant, les magistrats seront majoritaires au sein du collège.